

## ADECCO ET MANPOWER

**N**os nouveaux partenaires à la distri. Tous les centres courrier en juillet août ont fonctionné avec des intérimaires. Les pauvres, ils ont été largués dans les campagnes avec des fiches pas toujours tenues à jour, et parfois sans indications d'itinéraires. Ils rentrent à pas d'heure, la tournée à moitié faite, perdus dans la campagne, complètement désœuvrés. Ils pensaient que la Poste était munie de GPS. Ça c'est quand on regarde trop TF1. Ils sont jeunes, et après un petit séjour chez nous (quand ils restent, car certains ne font qu'une journée, trop dur), ils ont un autre œil sur le monde du travail et sur la Poste.

On n'entend plus que c'est planqué, que c'est facile mais que c'est la galère, ou on entend rien du tout puisqu'on ne les revoit pas. Ils ne pensaient pas que leur repas du midi se ferait à 17 heures. Et oui facteur c'est un métier fait d'années d'expérience et de méthode. On fait croire à tout le monde que tout le monde peut faire le boulot de tout le monde.

Puisqu'on vous le dit !

## DES NOUVELLES DE LA PETITE NOUVELLE

**J**+ 12 : 12 jours que la toute nouvelle et flambant neuve Plate-forme de Distribution de Château-Renault, installée sur la commune du Boulay est ouverte... Et toujours pas de panneaux syndicaux. Équiper de panneaux syndicaux un nouvel établissement, qui emploie une cinquantaine de postiers, dès son ouverture, ne semble pas être une préoccupation majeure de La Poste (le record n'étant pas battu puisqu'à la DDU de Joué les Tours, ouverte depuis 6 mois, les panneaux sont arrivés... mais pas encore posés !).

Pas sûr que les conditions de travail des postiers de cette nouvelle plate-forme (ceux de l'ancien centre de Château-Renault et ceux de l'ancien centre de Monnaie, regroupés sur ce nouveau site), ni que la satisfaction des clients-comme-dit-la-poste soient grandement améliorées, contrairement à ce qu'affirme La Poste au travers de l'Infos-Poste du 21 août : Les locaux sont plus spacieux, plus lumineux, plus accessibles, plus pratiques, certes... Mais il y a déjà eu des tournées non couvertes. Par ailleurs, les agents ont perdu dans l'affaire un repos, puisque travaillant avec le nouveau Règlement Intérieur -en théorie- un peu moins longtemps chaque jour... En théorie, car bon nombre d'entre eux terminent leur service aussi tard qu'avant, et sont donc toujours régulièrement en dépassement horaire, souvent non payé, ce qui est, rappelons le, totalement illégal (voir au verso).

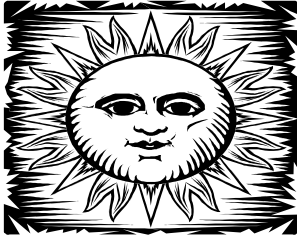
## ON N'A PLUS BESOIN DE TOI !

**C**a n'est pas dit comme cela mais ça y ressemble étrangement. Lors de calculs savants pour des départs en retraite anticipée bon nombre de collègues ont pu entendre qu'ils pourraient trouver un petit boulot pour faire le complément du maigre revenu qu'on leur propose. Les collègues concernés en ont tellement marre qu'ils sont prêts à partir avec 1000 euros (si ce n'est pas moins dans certains cas) ! Mais avec un petit boulot à côté vous pouvez mettre du beurre dans vos pommes de terre. On n'avait jamais entendu ce discours auparavant, le message est clair. La boîte veut se débarrasser de nous et ce n'est que le début du massacre.

**+ 55 % !!!**

**C**'est la progression, enregistrée par le conseil d'administration, du résultat d'exploitation du groupe la Poste au terme du 1er semestre 2010, chiffrée à 678 millions d'euros, pour un résultat net à 478 millions d'euros (+23%). Tout va pas si mal ! « Les volumes du courrier ont moins baissé que prévu (-3.7%), le Colis-Express a connu une reprise rapide et la Banque Postale a poursuivi son développement » tel est le constat établi par les membres du CA. Ainsi, on nous assène depuis des mois que tout aller de mal en pis. On nous annonçait des prévisions de baisse du courrier à la hauteur du « cataclysme » économique, - 30 % de baisse jusqu'en 2015 ! Des prévisions qui jusqu'à maintenant, justifiait des plans de casse sociale jamais inégalés dans tous les services. Aujourd'hui, l'emploi, les conditions de travail, le service rendu ... se sont dégradés partout. Il est temps qu'on arrête la casse...

## A SUD



LE SOLEIL BRILLE



## PETITS SERVICES... ENTRE AMIS

Comment permettre à La Poste de continuer à bafouer le droit du travail ? Le ministère du travail vient de trouver la réponse en interdisant à ses inspecteurs du travail d'aller y fourrer leur nez. Trop facile !

Depuis plusieurs mois, à la demande de syndicats (souvent le nôtre), certains inspecteurs du travail sont intervenus dans des établissements de la distribution et n'ont pu que constater que La Poste ne respectait pas le droit du travail, notamment en ne payant pas les dépassements horaires. Faire travailler les gens sans les payer, c'est en effet un délit. Leurs rapports ont été suffisamment clairs, et ça faisait tache. Alors le directeur général du travail, qui doit déjeuner souvent avec son ministre de tutelle, ou en tous cas qui doit forcément lui être entièrement dévoué, s'est gratté la tête et a trouvé une solution :

Deux décrets qui doivent cadrer le domaine d'intervention de l'inspection du travail vis-à-vis de la poste sont attendus. Eh bien attendons les, et en attendant n'allons plus voir à la poste les horreurs qui s'y passent. Du grand art !

Un exemple d'horreur que La Poste n'aura plus à subir pour l'instant :



Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville  
Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

Direction départementale  
du travail, de l'emploi et de  
la formation professionnelle  
des Deux-Sèvres

Inspection du travail n° 3

4 rue Joseph Cugnot  
BP 8621  
79026 NIORT CEDEX 9

Téléphone : 05 49 79 93 24  
Télécopie : 05 49 79 62 94  
Ouverture au public  
Du lundi au vendredi  
8h30-12h 13h30-17h00

Service d'informations  
du public :  
3615 Emploi 0,15 €/mn  
(Module 0,06 €)  
Internet Régional :  
[www.poitoucharentes.travail.gouv.fr](http://www.poitoucharentes.travail.gouv.fr)  
Internet national :  
[www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

L'Inspecteur du Travail

à

Monsieur le directeur  
LA POSTE  
NIORT PPDC  
262, route d'Aiffres  
79000 NIORT

Niort, le 26 mai 2009

Affaire suivie par M. GASCOIN

N/Réf : SG/PG

[dd-79.inspection-section03@travail.gouv.fr](mailto:dd-79.inspection-section03@travail.gouv.fr)

Objet : Paiement des heures supplémentaires.

Monsieur,

J'ai été saisi par la section SUD PTT de votre établissement, des difficultés de décompte horaire auxquelles les salariés sont confrontés dès lors que l'horaire théorique n'est pas respecté. Cela se traduirait par des heures supplémentaires effectuées par les facteurs mais non décomptées, et par conséquent non rémunérées.

Même si aucune disposition législative ou réglementaire ne me permet de vous imposer l'installation d'un système d'enregistrement des heures de travail effectuées, je vous rappelle que l'article D. 3171-8 du Code du travail dispose que si les salariés, à tout le moins ceux ayant le statut de facteurs contractuels de droit privé, ne travaillent pas selon le même horaire collectif affiché, la durée du travail doit être décomptée selon les modalités suivantes :

« 1° Quotidiennement, par enregistrement, selon tous moyens, des heures de début et de fin de chaque période de travail ou par le relevé du nombre d'heures de travail accomplies ;  
2° Chaque semaine, par récapitulation selon tous moyens du nombre d'heures de travail accomplies par chaque salarié. »

Vous voudrez bien m'informer pour le 10 juin 2009 des mesures que vous allez mettre en œuvre pour assurer un contrôle fiable du temps de travail effectif des facteurs sachant que ces derniers ne peuvent manifester pas terminer exactement à l'heure prescrite, la quantité de courrier étant variable notamment en période de tournée « sécable ».

Vous veillerez à informer vos institutions représentatives du personnel de la mise en œuvre de ces moyens.

Enfin, sur la base de l'état récapitulatif hebdomadaire des heures réellement effectuées, en cas de dépassement constaté, vous vous assurerez du paiement des heures supplémentaires.

## HALTE A LA CENSURE, RELAXE POUR LES 4 DE TOURS !

Le 16 septembre à 13H30 aura lieu au tribunal correctionnel de Tours, le procès de quatre militants tourangeaux, Jean Christophe BERRIER & Muriel EL KOLLI du collectif Soif d'utopies et Chantal BEAUCHAMP & Abd-El-Kader AIT MOHAMED du RESF 37. Le ministre Brice Hortefeux ayant porté plainte contre eux pour avoir « commis le délit de diffamation publique contre une administration publique, spécialement celle des préfectures de Guyane, Ile-et-Vilaine et Indre-et-Loire ». Ce qu'on leur reproche en réalité, c'est la parution d'un communiqué intitulé « les baleiniers » qui fut suivi d'une conférence de presse. Ce texte comparait les actuelles méthodes d'arrestation des enfants sans-papiers avec celles usitées pour attraper les baleineaux. L'aspect « diffamant » de ce communiqué résiderait dans le fait que les auteurs rappelaient que ces méthodes étaient également employées sous Vichy. De nombreuses personnes et organisations ont déjà manifesté leur soutien à cette cause.

D'ores et déjà le Comité de soutien a pris les deux initiatives suivantes :

- un rassemblement devant le palais de Justice de Tours, place Jaurès lundi 13 septembre à 18h
- une soirée débat le mardi 14 septembre au centre de vie du Sanitas (Tours) à partir de 20h avec : la juriste Danielle LOCHAK, les historiens Olivier LE COUR GRANDMAISON et Gérard NOIRIEL et un membre du Collectif national de résistance à Base-élèves.
- une soirée infos/concert le mercredi 15 septembre avec notamment la ZEP au centre socio-culturel de Saint-Pierre à partir de 18h.
- un rassemblement jeudi 16 septembre à 13h pour le procès devant le palais de justice de Tours.

<http://baleiniers.org>